



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs)

Components A et B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. A
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Sakret AG/SA Gewerbstrasse 1 CH-4500 Solothurn Tel: 032 62 45 540 Fax: 032 62 45 549 www.sakret.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date d'émission	02.05.2019
------------------------	------------

Version	GHS 1
----------------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700), No.-CAS 25068-38-6, No.-CE 500-033-5
reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700), No.-CE 500-006-8
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs., No.-CAS 68609-97-2, No.-CE 271-846-8

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	5% - 25%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411 [CEy2: C \geq 5 % CSk2: C \geq 5 %]	No.-CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8
reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	5% - 20%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CE: 500-006-8 No.-Index: 28064-14-4
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	3.0%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317	No.-CAS: 68609-97-2 No.-CE: 271-846-8 No.-Index: 603-103-00-4
Nonylphenol polyglycoether	0.9%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 9016-45-9 No.-CE: 931-562-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. A

Date d'impression
02.05.2019

5 / 11

sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains Gants en Butyl. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte.

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. A

Date d'impression
02.05.2019

6 / 11

GHS 1

Couleur	Couleurs variées
Odeur	Faible. Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	154 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.6
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Après avoir mélangé les deux composants, le matériau durcit.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Une polymérisation violente peut être provoquée par: Alcools. Des amines. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS 25068-38-6) Oral LD50 Rat = 11400 mg/kg (NLM_CIP) oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2) Dermal LD50 Rabbit > 3987 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 17100 mg/kg (NLM_CIP) Nonylphenol polyglycoether (CAS 9016-45-9) Dermal LD50 Rabbit = 1780 µL/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 2590 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de	N'est pas intrinsèquement biodégradable.

bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Il peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 08 04 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). VOC (CH) = 4 g/kg
------------------------------------	--

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700) (CAS 25068-38-6)

EU - Endocrine Disrupters (COM (2001)262) - Candidate List of Substances	Group III Chemical
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-033-5

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Nonylphenol polyglycoether (CAS 9016-45-9)	
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	Use restricted. See annex 1.8 in the regulation
Switzerland - PIC Regulations - Annex I	industrial chemical pesticide
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Overall Categorizations	Category 1
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Wildlife Categorizations	Category 1
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Human Health Categorizations	Category 2
EU - Endocrine Disrupters (COM (2001)262) - Candidate List of Substances	Group III Chemical Group III Chemical (9<EO<19) Group III Chemical (with EO>19) Group III Chemical (with EO<9)
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure	Severe restriction as an industrial chemical for professional use Banned as a pesticide in the group of plant protection products Banned as other pesticide including biocides
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Qualifying for PIC Notification	Banned as a pesticide Severe restriction as an industrial chemical
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-024-6
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	1 kg/yr TQ (water as sum of Nonylphenol and Nonylphenol ethoxylates) 1 kg/yr TQ (land as sum of Nonylphenol and Nonylphenol ethoxylates)
EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC) for Authorisation	Reason for inclusion Endocrine disrupting properties, Article 57f - environment (500-024-6, 4-Nonylphenol, branched and linear, ethoxylated)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 46[b]. Use restricted. See item 46a.
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1b - Releases to Water	1 kg/yr
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c - Releases to Land	1 kg/yr

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 2 5 kg/yr
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3 10000 kg/yr

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. B
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Sakret AG/SA Gewerbestrasse 1 CH-4500 Solothurn Tel: 032 62 45 540 Fax: 032 62 45 549 www.sakret.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date d'émission	02.05.2019
------------------------	------------

Version	GHS 1
----------------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H332: Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, No.-CAS 2855-13-2, No.-CE 220-666-8
Benzylalkohol, No.-CAS 100-51-6
3,6-diazaoctanethylenediamin; triethylenetetramine, No.-CAS 112-24-3, No.-CE 203-950-6

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	9.9%	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 2855-13-2 No.-CE: 220-666-8 No.-Index: 612-067-00-9
Benzylalcool	5% - 25%	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 3 H331	No.-CAS: 100-51-6
3,6-diazaoctanéthylènediamin; triéthylènetétramine	4.9%	Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 112-24-3 No.-CE: 203-950-6 No.-Index: 612-059-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger. Provoque de graves brûlures. Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Extincteur à l'eau ou à mousse. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ventiler la zone.

Conseils pour les secouristes Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne laissez pas de produit mélangé dans le récipient - le durcissement peut provoquer une génération excessive de chaleur.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Benzylalkohol (CAS 100-51-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation

skin notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

5 ppm TWA [MAK] (aérosol, vapeur)

22 mg/m³ TWA [MAK] (aérosol, vapeur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

Protection des mains Gants en Butyl. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 4 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte.
Couleur	Couleurs variées
Odeur	Type amine.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	Non déterminé.
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.6
Hydrosolubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition	Aucun sous utilisation appropriée.

SAKRET Adhésif de résine de réaction et mortier de joint EPK-F (toutes couleurs), Comp. B

Date d'impression
02.05.2019

6 / 11

GHS 1

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif par inhalation. 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 1030 mg/kg (OECD_SIDS) Benzylalkohol (CAS 100-51-6) DL50/orale/rat = 1230 mg/kg. CL50/inhalatoire/4h/rat = 4.2 mg/l. 3,6-diazaoctanethylenediamin; triethylenetetramine (CAS 112-24-3) Dermal LD50 Rabbit = 550 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 2500 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Peut changer le pH de l'eau.
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2)	
Ecotoxicité - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 14.6 - 21.5 mg/L [semi-static] (EPA)
Ecotoxicité - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 37 mg/L (IUCLID)
Benzylalcool (CAS 100-51-6)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 460 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 10 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicité - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h water flea 23 mg/L
3,6-diazaoctanethylenediamin; triéthylentétramine (CAS 112-24-3)	
Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Poecilia reticulata 570 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 495 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicité - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 31.1 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicité - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 2.5 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 20 mg/L (IUCLID) EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 3.7 mg/L (EPA)
12.2. Persistance et dégradabilité	Devrait être biodégradable. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: No de déchet suivant le CED: 07 02 08, 08 04 09. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorone diamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C7. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Code de restriction en tunnels E
IMDG	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Isophorone diamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Non.
IATA	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Isophorone diamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L). Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).

Navigation fluviale ADN

UN 2735.
Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorone diamine).
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADN 8.
Code de classement C7.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E2.
Aucun(e).

Autres Informations

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).
VOC (CH) = 97 g/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Benzylalkohol (CAS 100-51-6)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I 2906.2100

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Solvent
Fragrance/aromatic compositions/their raw materials

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (Fragrance, aromatic compositions, their raw materials)
For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration 1.0 % MAC

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([202-859-9])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

3,6-diazaoctanéthylènediamin; triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

EU - Endocrine Disruptors (COM (2001)262) - Candidate List of Substances Group III Chemical

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H331: Toxique par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.